



Conseil "Justice et affaires intérieures", Bruxelles, jeudi 28 septembre 2023

Les ministres de l'intérieur de l'UE se réuniront à Bruxelles pour une session du Conseil "Affaires intérieures". La réunion sera présidée par le ministre espagnol des affaires intérieures par intérim, Fernando Grande-Marlaska Gómez.

La session du Conseil devrait débuter à 10 heures. La migration figurera en tête de l'ordre du jour: les ministres auront l'occasion d'avoir un échange de vues sur la dimension extérieure de la migration et sur les efforts déployés pour évoluer vers un modèle plus préventif. La présidence informera ensuite les ministres de l'état d'avancement des négociations en cours sur le pacte sur la migration et l'asile.

Le déjeuner de travail réunira les ministres de l'UE et les ministres des quatorze pays participant au comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI). L'objectif du déjeuner de travail consiste à promouvoir et à renforcer la coopération opérationnelle entre l'UE et l'Amérique latine dans la lutte contre la grande criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue. Les ministres seront invités à convenir d'une déclaration conjointe.

Lors de la session de l'après-midi, les ministres se pencheront à nouveau sur la coopération entre l'UE et l'Amérique latine en matière de lutte contre la grande criminalité organisée. Le Conseil examinera ensuite les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; il sera question tout d'abord de la prolongation de la protection temporaire dont bénéficient les personnes ayant fui l'Ukraine après le début de la guerre et jusqu'en mars 2025, et ensuite de l'évolution récente du dialogue structuré sur la sécurité intérieure entre l'UE et l'Ukraine.

La conférence de presse, à laquelle participeront le vice-président de la Commission Margaritis Schinas et la commissaire Ylva Johansson, est prévue vers 17 h 30.

[Conseil "Justice et affaires intérieures" - page de la session](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Asile et migration

Sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence, les ministres auront l'occasion d'avoir un échange de vues sur l'approche de l'UE en ce qui concerne la dimension extérieure de la migration. Dans ce contexte, ils discuteront également de l'élaboration d'une approche plus efficace et plus préventive. Une attention particulière sera portée au récent plan en dix points pour Lampedusa présenté par la Commission.

Néanmoins, si ce débat a été aiguillonné par les derniers développements survenus à Lampedusa et sur la route de la Méditerranée centrale, la discussion n'en portera pas moins sur toutes les routes migratoires. Les ministres débattront également des efforts déployés face aux défis de la migration dans les pays d'origine et de transit, ainsi que de la manière dont la coopération avec ces pays pourrait être améliorée. La présidence a également proposé un échange de vues sur les ressources nécessaires pour financer correctement ce modèle préventif et assurer sa viabilité au fil du temps, ainsi que sur le rôle que les agences de l'UE pourraient jouer.

Cette discussion s'appuie sur les récentes réunions du Conseil européen, au cours desquelles la situation migratoire a été examinée à plusieurs reprises. Dans leurs conclusions du 9 février, les dirigeants de l'UE ont appelé celle-ci à renforcer son action afin de prévenir les départs irréguliers et d'éviter les pertes de vies humaines, de réduire la pression sur les frontières de l'UE et sur les capacités d'accueil, de lutter contre les passeurs et d'augmenter le nombre de retours. Cela devrait se faire en intensifiant la coopération avec les pays d'origine et de transit au moyen de partenariats mutuellement bénéfiques.

La présidence communiquera également aux ministres des informations actualisées sur les négociations en cours sur les différents dossiers législatifs du pacte sur la migration et l'asile, ainsi que sur son engagement à respecter le calendrier fixé par la feuille de route² convenue entre les cinq présidences tournantes, le Parlement européen et la Commission européenne en septembre 2022, en vue de parvenir à un accord sur le pacte avant la fin de la législature actuelle.

Après la crise migratoire de 2015, la Commission européenne a proposé, en 2016 puis à nouveau en 2020, un certain nombre de projets d'actes législatifs de l'UE visant à réformer le régime d'asile européen commun. Une fois adoptés, ces différents actes législatifs de l'UE actuellement en discussion constitueront un cadre commun couvrant tous les aspects de la gestion de l'asile et de la migration. Ce cadre permettra d'apporter un soutien aux États membres les plus touchés, fixera des normes minimales pour le traitement de tous les demandeurs d'asile et contribuera à éliminer les facteurs d'attraction ainsi que les mouvements secondaires.

- > [Politique de l'UE en matière de migration et d'asile \(informations générales\)](#)
- > [Règles de l'UE en matière d'asile \(informations générales\)](#)
- > [Politique migratoire: le Conseil parvient à un accord sur les principales lois en matière d'asile et de migration \(communiqué de presse, 8 juin 2023\)](#)
- > [Réunion extraordinaire du Conseil européen \(conclusions, 9 février 2023\)](#)

Lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants

Le Conseil se penchera sur la coopération avec les pays d'Amérique latine en ce qui concerne les aspects liés à la sécurité intérieure, et en particulier la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants.

Dans ce contexte, les ministres de l'UE participeront à un déjeuner de travail avec les ministres du Comité latino-américain de la sécurité intérieure (CLASI). Ce comité, que l'UE soutient activement, a pour objectif de concentrer les efforts et la coordination entre les pays d'Amérique latine pour lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Les États membres de l'UE et les ministres des pays du CLASI seront invités à approuver une déclaration commune. Compte tenu des menaces criminelles auxquelles sont confrontés les pays de l'UE et ceux d'Amérique latine, les ministres souligneront la nécessité d'unir leurs forces de manière à apporter des réponses. La déclaration insiste également sur la nécessité, entre autres, de renforcer des capacités efficaces pour lutter contre le trafic de drogues, la traite des êtres humains et le trafic de migrants et renforcer la coopération entre les agences européennes et latino-américaines.

² [Feuille de route commune du Parlement européen et des présidences tournantes du Conseil](#)

Outre le déjeuner de travail avec les ministres de l'intérieur de l'UE, et parallèlement au Conseil "Affaires intérieures", les ministres du CLASI et les représentants des pays du CLASI se réuniront à Bruxelles pour une série de réunions bilatérales et d'échanges avec la Commission européenne et les agences de l'UE.

> [L'action de l'UE contre la criminalité organisée](#)

> [Politique de l'UE en matière de drogue](#)

Protection temporaire pour les réfugiés ukrainiens et conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine

Comme lors de précédentes sessions du Conseil, les implications de l'agression russe contre l'Ukraine sur la sécurité intérieure de l'UE figurent ici aussi à l'ordre du jour.

Les ministres visent en outre à dégager un accord politique sur la prolongation de la protection temporaire pour les personnes ayant fui l'Ukraine après le début de la guerre. La protection temporaire est un mécanisme d'urgence de l'UE activé dans des circonstances exceptionnelles, caractérisées par un afflux massif. Ce mécanisme, qui a été activé le 4 mars 2022, permet aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine de jouir de droits harmonisés liés, par exemple, à la résidence et à l'assistance médicale dans l'ensemble de l'UE.

La durée de la protection temporaire était initialement d'un an. Elle a été automatiquement prolongée d'une année supplémentaire, jusqu'au 4 mars 2024. Le 19 septembre, la Commission européenne a proposé de prolonger une nouvelle fois la protection temporaire, jusqu'au 4 mars 2025. Cette proposition de la Commission devra être adoptée par le Conseil dès lors que sa mise au point par les juristes-linguistes aura eu lieu.

En 2023, environ 4 millions de réfugiés ukrainiens se sont enregistrés pour bénéficier d'une protection temporaire dans l'UE.

En outre, afin d'atténuer les conséquences potentielles de l'agression russe sur la sécurité intérieure de l'UE, l'UE a engagé avec l'Ukraine un dialogue structuré sur la sécurité intérieure. Les discussions portent notamment sur des défis tels que la sécurité aux frontières et le trafic d'armes à feu. Les ministres recevront des informations actualisées concernant ce dialogue.

> [Réaction de l'UE à l'invasion de l'Ukraine par la Russie](#)

> [Solidarité de l'UE avec l'Ukraine](#)

Divers

Le ministre portugais communiquera aux délégations des informations sur la 2^e conférence euro-arabe sur la sécurité des frontières, qui se tiendra à Porto les 15 et 16 novembre.